

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2003

***RAPPORT SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2002 du Syndicat des Eaux et de l'assainissement sur le prix et la qualité du service. La dernière analyse de la DDASS 21 du prélèvement du 20 août 2003 montre que l'eau est redevenue potable et conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les habitants seront informés par un avis distribué dans chaque boîte à lettres, sur les panneaux communaux et dans le journal municipal.

***MITOYENNETE MUR**

Le Maire informe le Conseil des conclusions du géomètre qui a déterminé la mitoyenneté du mur entre la propriété de la commune AO49 et la propriété de Monsieur LIGNIER Hubert AO40, située 22, route des Grands Crus.

Monsieur VUILLEMENOT, géomètre a précisé que la surface mitoyenne de 91 m² devra être remise en état, et d'après le code civil, la mitoyenneté pourrait être ensuite abandonnée.

***ELECTION DELEGUE SCOT DU DIJONNAIS**

Sur la demande de la COMADI et dans la continuité de la mise en place du syndicat mixte du SCOT du Dijonnais, le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire et son suppléant appelés à siéger au comité syndical.

- Monsieur BOISSET Pierre délégué titulaire
- Madame PARETI Pascale délégué suppléante.

***TERRAIN Mme CHAUDRON**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature chez le notaire de l'acte de l'acquisition du terrain CHAUDRON.

***ANIMATION JEUNES**

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le programme d'animation du PETIT TATELIER de Dijon pour les vacances des jeunes de 9/12 ans assuré par deux intervenants pour 3 stages de 5 demi journées, d'un montant sur devis de 2360 €.

Le conseil autorise le Maire à signer les conventions de prestations avec les intervenants.

***ECLAIRAGE PLACE SAINT VINCENT**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise JOLY concernant la réfection de l'éclairage de la place Saint Vincent et approuve le devis d'un montant de 3528,36 € hors taxes. La commission de voirie reverra certains détails techniques directement avec l'entreprise lors de la réunion du 7 octobre 2003. Ces travaux feront l'objet d'une participation du syndicat d'électrification de Vougeot.

***PEINTURE SALLE DES FETES**

le Conseil approuve le devis de réfection de peinture à l'intérieur de la salle des Fête proposé par l'entreprise ROYER, d'un montant de 5075 € hors taxes. Les travaux seront exécutés dans la continuité de l'installation de l'électricité et de l'acoustique.

***REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le conseil accepte le remboursement de 184,82 € de Groupama Assurances correspondant à une régularisation de cotisation due au changement de camion au service voirie.

***TRAVAUX AUTOROUTE**

La SPARR entreprend, avec l'autorisation de la commune, la pose d'une buse dans un tubage existant sous l'autoroute A 31 au point PR 22+553 ainsi que le nettoyage du fossé à chaque extrémité.

***FOYER DIJONNAIS GARANTIE D'EMPRUNT**

→ La Commune de Morey Saint Denis accorde sa garantie totale pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 200 000 euros que le Foyer Dijonnais se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer 4 logements locatifs sociaux neufs rue Basse à Morey Saint Denis.

→ Les caractéristiques du prêt PLUS (prêt locatif à usage social) consenti par la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

-Montant 200 000 €

-Durée totale : 35 ans

-Périodicité des échéances : annuelle

-Taux de progressivité : 0% l'an

-Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,45 %

-Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du LIVRET A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt..

→ Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

→ Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

→ Le Conseil autorise, en conséquence, le Maire à signer le contrat accordant la garantie de la commune de Morey Saint Denis à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

***FOYER DIJONNAIS BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Dans le cadre de l'opération "Cœur de village", la commune a réhabilité 5 logements locatifs et un local commercial dans des bâtiments anciens situés place de l'église et rue Basse.

Ne souhaitant pas assurer la gestion de ces 5 logements, la commune a décidé de céder sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans l'ensemble des logements, sauf le local commercial, à la SA d'HLM. " Le foyer Dijonnais", qui en a accepté le principe.

La commune cède avec le même bail, l'ensemble du terrain d'emprise, c'est à dire les parcelles AO47, AO48, AO49 ce qui permettrait au Foyer Dijonnais de construire 4 logements neufs correspondant à 280 m² habitable environ.

Le prix convenu avec le Foyer Dijonnais est de 430 000 € (TTC) payable en une seule fois, à la signature de l'acte notarié, étant entendu que le foyer Dijonnais prend les frais notariés et frais de bail à sa charge.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte à l'étude de Maître BAUT, notaire à Dijon Côte d'Or

***ONF AJOURNEMENT PARCELLE**

Le Conseil Municipal décide de l'ajournement de la parcelle 24

Les affouages 2003 et 2004 seront constitués des têtes de chênes des arbres qui seront abattus en octobre ou novembre 2003 dans la parcelle 26 ainsi que le reste à délivrer dans la parcelle 18 (environ la moitié) sur la montagne.

***DECOR PAYSAGER DE LA PLACE DE L'ÉGLISE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'entreprise : DECORS& PAYSAGES de Brochon (21) relatif aux végétaux à mettre en place après l'aménagement des abords de l'Église en voirie.

La commission voirie arrêtera son choix lors de sa prochaine réunion.

***DEMANDE Mr FLUCHOT**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de Mr FLUCHOT qui sollicite l'autorisation d'installer une pancarte publicitaire au sol devant l'entrée de l'Église, donne un avis défavorable à la demande compte tenu de la possibilité de s'intégrer aux supports de signalisation existants de la société .GIROD, appropriée en la matière. En outre les travaux qui débiteront prochainement interdisent toute forme de pancarte.

***LOCATION SALLE DES FETES**

Comme suite à une demande de location de la salle des fêtes les 11 et 12 avril 2004 pour une soirée anniversaire de jeunes gens encadrés par leurs parents le conseil réitère son refus de location.

***PRÉEMPTION TERRAIN**

La commune prend connaissance d'une vente prochaine d'une propriété privée située RN 74 par le biais d'une déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption. Compte tenu de la situation de cette propriété, il est évoqué la possibilité de préempter pour une bande de 10 m, le long de la Nationale, dans le cadre de la réalisation d'un rond point. L'intéressé sera contacté.

***TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement de la Place de la Maire et des abords de l'église.

***QUESTIONS DIVERSES**

- ♣ Réunion sur la communauté de Communes le mercredi 15 octobre 2003 à 17h30 à Gevrey Chambertin Tous les conseillers y sont conviés
- ◆ Création d'une association de co-voiturage à Dijon "La Clé de Contact" Domicile / travail dans le pays du sud Dijonnais
- ♥ Le Téléthon les 5 et 6 décembre 2003 "Les vendanges de l'Espoir" Gevrey Chambertin
- ♣ Plan d'évacuation des écoles, de la salle des fêtes.
- ♣ Travaux d'électricité à réaliser aux écoles

Fait et affiché le 02 octobre 2003 **Le Maire, Pierre BOISSET.**